



## **Note interne de la CDC sur le Plan Hôpital Public : La direction lance la chasse aux syndicalistes !**

Le 1er avril dernier, un article de Médiapart révélait, sous la plume de Laurent Mauduit, le contenu d'une note interne de la Caisse des dépôts, « commandée par l'Elysée » et consacrée au financement de l'hôpital public. La teneur très néolibérale de cette note, commentée par l'Humanité, Marianne et même l'AGEFI, a créé la stupéfaction des personnels de la CDC, tout autant que l'indignation des agents hospitaliers et des élus et parlementaires, suscitant même l'interpellation du gouvernement et semant le trouble dans le débat citoyen nécessaire autour de l'urgence vitale de l'investissement dans l'hôpital public. **Plutôt que de démentir publiquement les propositions scandaleuses de cette note, plutôt que de corriger le tir, en intervenant sur l'idéologie et le système managérial qui ont conduit à de tels errements au sein même d'une institution financière publique, la direction de la CDC a choisi de lancer la chasse aux lampistes !**

### **Premières victimes : 2 syndicalistes.**

Ainsi, une militante de la CGT, salariée de droit privé, et une militante fonctionnaire du SNUP (FSU) viennent de recevoir **une convocation pour un entretien préalable à sanction**, au motif de diffusion d'une note interne « confidentielle ».

**Comme par hasard, sur plusieurs dizaines de destinataires internes de cette note, seules 2 syndicalistes, membres des seuls syndicats à s'être exprimé publiquement sur le sujet, font l'objet de cette convocation.**

**Comment ne pas voir dans cette procédure, une manœuvre de discrimination et une tentative inadmissible d'entrave à la libre expression syndicale ?**

Cette affaire est d'autant plus grave que, contrairement à ce qui est allégué, **cette note n'était pas « classée » comme confidentielle** et qu'elle a donné lieu pour son élaboration, à un « concours d'idées » très ouvert ! Mais en ces temps de confinement et à la lumière des sanctions frappant un inspecteur du travail parce qu'il exigeait simplement d'un employeur le respect des prescriptions de protection des travailleurs, il semblerait qu'il ne fasse pas bon veiller à l'intérêt public et assurer ses missions.

**NOUS EXIGEONS L'ANNULATION IMMEDIATE DES PROCEDURES VISANT NOS COLLEGUES.**

20 avril 2020. Contact. Jean-Philippe Gasparotto : 06 07 94 11 20

